

Informations sur le mandat

| | | |
|---|---|---|
| Maître d'ouvrage et personne de référence | : | SPCH NE Mme Valérie Germann, 032 889 57 82 |
| Période d'exécution | : | 2021-2022 (étude), 2023-2025 (exécution) |
| Coûts | : | CHF 4.7Mio |
| Honoraires HT | : | CHF 315'000.- |

Objectifs du mandat

- Notre bureau est mandaté dans le cadre du projet de la H10 Bregot – Prise Imer pour la phase d'études et de réalisation. Les objectifs principaux de ce projet sont la correction de l'axe routier en vue d'adoucir le tracé horizontal et vertical en intégrant un réaménagement provisoire du passage à niveau afin d'assurer un bon niveau de service ; la mise au gabarit de la chaussée, la réduction des emprises en surface d'assolement et forestière, la réalisation des travaux sous trafic routier et ferroviaire.

Valeur ajoutée

- Mener à bien les études en qualité et en profondeur en respectant les délais imposés par le MO, coordonner les études géotechniques pour terminer la phase avant-projet dans les délais, et transmettre le dossier au spécialiste environnement pour l'établissement du RIE, anticiper les démarches techniques et administratives avec les CFF pour le réaménagement provisoire du passage à niveau, mettre en appel d'offre un projet dont la conception est aboutie, toutes les matérialisations et la géométrie sont définies et établissement d'un dossier d'appel d'offre clair et transparent.

Nos prestations / Phases SIA

- Phases d'étude et de réalisation jusqu'à la mise en service de l'ouvrage, soit les phases 31 à 53 du règlement SIA 103 (2014). Soutien au chef de projet du point de vue administratif et technique. Suivi des coûts, de la planification, des points en suspens et décisions.



Données techniques

- La longueur de tronçon de route concernée par le projet est d'environ 1'850m ;
- La géométrie des raccordements des routes secondaires doit être contrôlée par rapport à la visibilité aux jonctions de ces dernières à la RC, et doit être modifiée le moins possible pour réduire les coûts d'investissements ;
- Affiner le fonctionnement du réseau d'évacuation des eaux ;
- Exécuter des investigations complémentaires sur la superstructure routière, en particulier les teneurs en HAP ;
- La documentation du dossier de mise à l'enquête doit être exacte, transparente et surtout compréhensible par les personnes externes à la construction ;
- Organisation de séances avec les opposants pour présenter les études des variantes et rechercher des solutions, afin de signer des conventions et lever les oppositions.

